



Comité 5 de Quartier

canebiers
et environs



mercredi 31 mars,
école de voile





*mercredi 31 mars 2010,
école de voile*

compte rendu

Etaient présents :

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des Comités de Quartiers,
M. RESTITUITO, adjoint, président du quartier,
Mme ANSELM, adjointe, présidente suppléante du quartier,
Mme TURION, coprésidente suppléante du quartier,
MM. HAUTEFEUILLE et GUIBOURG, élus,
Mmes SERRA et GIBERT, conseillères municipales,
Mme GONTIER, Directeur Général Adjoint des Services,
M. LESCA, Directeur des Services Techniques municipaux,
M. ILBERT, service municipal de la voirie,
Mmes CAMBAY et PASCAL, service Environnement,
M. LECOMTE, responsable local de la société SITA,
M. CHAIX, photographe de la Ville,
M. PASTUREL, Directeur de la base nautique.

Mesdames et Messieurs les administrés.

Excusé :

M. GIRODENGO, coprésident du quartier.

Après avoir présenté les élus, les présidents et coprésidents, ainsi que les représentants des services municipaux, M. GIRAUD, rappelle qu'il s'agit de la cinquième rencontre avec les administrés et que l'assemblée générale annuelle s'est tenue le jeudi 18 mars dernier, salle du Conseil Municipal, en présence des présidents et coprésidents.

Les débats sont ensuite lancés à l'appui d'un document projeté sur écran.

• les comités en quelques chiffres •

Depuis leur création :

4 sessions
20 rencontres avec les administrés
plus de 50 heures de réunions (sans compter les heures de préparation et autres ...)

• numéros verts •

La Ville a mis en place deux numéros verts destinés aux administrés :

La "cellule logistique et proximité" : **0800 002 171**

Le service de "l'environnement" : **0800 828 123**

De plus, le service des "Comités de Quartiers" bénéficie d'une adresse mail : comitesdequartiers@ville-sainttropez.fr.

• les grands chantiers communaux •

Voici la liste des principales réalisations en cours ou effectuées concernant le secteur notamment :

- 1 rue de la Ponche
- la poissonnerie
- la vidéosurveillance
- la vieille ville
- la station d'épuration
- les réseaux Foch et Vasserot
- le môle Jean Réveille

- **l'immeuble 1 rue de la ponche**

Cet immeuble, entièrement réhabilité, accueille désormais le service municipal de l'urbanisme. Le rez-de-chaussée est désormais aménagé pour accueillir les personnes à mobilité réduite.

- **le môle Jean Réveille**

Ces travaux, réalisés par la mer, ont démarré tardivement à la suite de problèmes de barges et d'intempéries mais le retard est à présent rattrapé et le chantier sera livré à la fin du mois de mai.

- **la station d'épuration**

Cet équipement est en fonction depuis le mois de novembre dernier. A ce jour, tous les effluents d'eaux usées sont traités. D'ici la fin de l'année, la capacité de traitement sera de 40.000 équivalent / habitants.

Il est rappelé qu'en fin de réalisation, le parking situé à l'entrée du cimetière sera recréé, ainsi que la route et le "pré des pêcheurs" remis en état d'origine.

- **la réhabilitation des réseaux et de la voirie de la Vieille Ville**

La première tranche des travaux sera terminée à la fin du mois d'avril. La seconde tranche reprendra dès l'automne pour finaliser la portion comprenant la place Forbin et la rue de la Miséricorde.

- **la poissonnerie**

Le dallage réalisé au sol est bombé de façon à favoriser les écoulements d'eau, notamment après le nettoyage du site. La réalisation de la façade, en pierres apparentes, a été conseillée par l'Architecte des Bâtiments de France.

- **nettoyage du littoral** •

L'entreprise prestataire est intervenue et a récupéré 190 tonnes de déchets. De plus, le service de l'Environnement a procédé à sept campagnes d'élimination de déchets (feux).

- **campagne d'élagage** •

Les platanes ont été élagués, ainsi que les eucalyptus des Canebiers et les palmiers de la maison de retraite et de la Moutte.

• transfert de la plateforme des déchets verts •

Le site a été transféré de l'autre côté de la route car le terrain est plus grand et appartient à la Ville. De plus, il permet une plus grande capacité de stockage.

• glissières de sécurité •

Ces équipements ont été installés chemins du Pinet, de Valfère et route de Tahiti. Prochainement, des glissières seront positionnées chemin de la Moutte.

• château de la Moutte •

Depuis que la Ville a la gestion du site, des travaux ont été entrepris.

Cette année, il est prévu la réhabilitation de la Toscane (deux salles de réunions - spectacles et création d'un petit studio pour accueillir des musiciens et universitaires qui travaillent sur la thématique de la fin du 19^e siècle). De plus, des travaux de reprise du drainage extérieur débiteront à partir de septembre 2010.

Il est précisé que tous ces travaux sont effectués sous le contrôle de l'Architecte des Bâtiments de France.

L'estimation des travaux s'élève à 800.000 € et 30.000 € pour la clôture. Le Conservatoire du Littoral participera au financement à hauteur de 50 % et la D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles) apportera également des aides. A terme, ce site deviendra un centre de vie culturel.

• enfouissements des lignes •

Le début des travaux est prévu pour le mercredi 30 mars.

Il s'agira de l'enfouissement des lignes France Télécom. Ensuite, la voie sera entièrement remise en état.

De plus, une étude est actuellement en cours concernant le confortement des berges du chemin de l'Estagnet par la pose de palplanches.

Une subvention a été demandée suite au classement de la Commune en "catastrophe naturelle".

• l'environnement •

A la suite d'une très forte demande d'information des administrés en matière d'environnement et de déchets ménagers, les services municipaux "Communication" et "Environnement" viennent de réaliser un document. Il s'agit du *"guide pratique de la collecte des déchets ménagers et recyclables pour les particuliers"*.

Un document destiné aux professionnels a également été réalisé sur ce thème et est en cours de distribution. Par ailleurs, les visiteurs étrangers bénéficieront dorénavant d'informations, directement sur les containers et points d'apports volontaires.

Jusqu'à présent, les règles applicables en matière de déchets n'étaient pas très claires. Dorénavant, plus personne ne pourra évoquer cette excuse, y compris les professionnels et la répression sera appliquée.

Il est rappelé que 50 nouvelles corbeilles à papier ont été installées en Ville, en complément des différents containers déjà en place.

En matière de tri, les administrés sont informés que désormais, au niveau des PAV (points d'apports volontaires), ils ne trouveront plus que deux types de containers (verre et autres). Les règles de tri ont été simplifiées.

Les Policiers municipaux pourront verbaliser, ainsi que des agents du service de l'Environnement et certains élus (officiers de police judiciaire).

Par ailleurs, six agents saisonniers municipaux viendront en renfort de la société SITA.

• base nautique •

M. PASTUREL, nouveau Directeur de la base nautique, se présente et apporte des informations sur le projet de restructuration de la base.

La base en elle même ne va pas changer, seule l'organisation interne va se trouver modifiée.

A ce jour, deux cellules occupent le site : l'UST Voile - Aviron et la Ville. L'idée est de faire fonctionner ces deux structures ensemble pour renforcer l'offre publique. Le développement commun des deux structures sera conforté mais avec une gestion unique assurée par le Directeur. Il s'agira de coordonner les moyens humains et matériels.

• passage protégé devant l'école de voile •

Une réorganisation complète du cheminement à proximité du site est en cours avec la création notamment d'un parking. Une fois les orientations définies, le passage protégé sera tracé.

• la parole aux administrés •

• Hôtel SEZZ

Les riverains de cet établissement sont contrariés par l'ampleur du chantier, les dégâts occasionnés, l'occupation du domaine public et plus particulièrement par l'esthétique du bâtiment.

Des informations sont apportées sur ces différents sujets.

Les travaux s'effectuent en limite de propriété, dans le respect des règles de recul habituelles. Le chantier ne se trouve pas sur le domaine public et le P.O.S (Plan d'Occupation des Sols), datant de 1997, est applicable et appliqué.

Un rapide historique du dossier est présenté :

- décembre 2006 : premier dossier déposé ; ce dernier n'étant pas complet a été annulé en mai 2007,
- mai 2008 : dépôt d'un nouveau dossier : permis annulé à la demande du dépositaire le 18 juin 2008,
- entre temps, nombreux contacts entre le pétitionnaire, l'architecte et l'architecte des bâtiments de France,
- juin 2008 : nouveau dépôt de permis (en cours) accordé et affiché le 20 janvier 2009.

A partir du jour de l'affichage du permis, les tiers ont un délai de deux mois pour le contester. A ce jour, les services municipaux n'ont enregistré aucune contestation.

Il est précisé aux participants que le permis a été accordé en fonction des règles appliquées sur la zone, conformément au P.O.S.

Se pose ensuite le problème de l'esthétique. Ce n'est pas au service municipal de l'urbanisme d'en juger. Seul l'Architecte des Bâtiments de France, en relation avec l'architecte du projet, intervient. En l'occurrence, ce dernier a émis un avis favorable sur le dossier.

Pour ce qui est de l'encombrement de la voie publique par les véhicules du chantier, il est demandé aux riverains d'appeler systématiquement la Police Municipale pour intervention.

Il est rappelé à cette occasion que les actions de la Ville sont limitées. En effet, lorsque les services municipaux dressent des procès-verbaux d'infraction, ils sont ensuite transmis au Procureur de la République. A partir de là, seule cette autorité décide de la poursuite ou non de l'affaire.

Quant aux places de parkings destinées à cet établissement, il est précisé qu'elles sont imposées dans le cadre du permis. Il est donc prévu une place de parking par chambre.

• **Route des Salins**

Cette voie est très dangereuse pour les piétons, notamment la portion comprise entre les Canebiers et le chemin de la Moutte qui ne dispose pas de bas-côtés. De plus, depuis le retrait du ralentisseur installé au droit du Collège, la vitesse des véhicules a augmenté.

Le ralentisseur a été retiré car il générait d'importantes nuisances sonores pour les riverains. D'autres équipements de substitution sont à l'étude.

Quant aux bas-côtés, ils devront être réalisés mais ces derniers ne sont pas budgétisés pour l'instant.

• **Numérotation des habitations**

Actuellement, se déroule, en Mairie, l'enquête publique concernant les voies communales. Un enquêteur assure des permanences et le dossier est consultable auprès du service de l'urbanisme.

Les numéros seront attribués de façon classique pour l'agglomération et de façon métrique pour la périphérie.

• **Marquage au sol**

Une campagne de peinture routière est en cours de réalisation sur le territoire communal. Elle permettra de conforter les points sensibles, notamment l'axe des Salins.

- **Stationnement aux abords du Collège**

Un stationnement anarchique est constaté aux abords du collège généré, très souvent, par les parents d'élèves qui n'utilisent pas les espaces qui leurs sont réservés.

Des aménagements sont à l'étude. De plus, dans le cadre de la restructuration du Collège et à la demande notamment des riverains du quartier n°4, une réflexion sera menée, en collaboration avec le Conseil Général, afin d'améliorer la sécurité et la circulation dans le secteur.

- **Caches containers**

La Ville a fait de gros efforts en mettant en place ces équipements. Il est suggéré de proposer aux hôteliers de faire de même avec leurs propres containers.

Si ces professionnels devaient créer des aménagements en dur, ils seraient tenus de déposer une "déclaration de travaux". En revanche, en distribuant le nouveau plan de communication, il leur sera suggéré de déplacer leurs poubelles et les coordonnées du fournisseur d'équipements de la Ville leurs seront transmises.

- **Parking de la Moutte**

De nombreuses flaques sont constatées sur ce parking après les pluies, le rendant ainsi difficilement praticable.

Une visite a eu lieu sur place pour constater les dégradations. Les trous seront prochainement rebouchés.

- **Vidéo-sécurité**

Il s'agit de la mise en place d'un réseau de caméras permettant de surveiller la Ville, relié à un Centre de Supervision Urbain, en permanence surveillé par six agents (24 h / 24 et 7 jours / 7). En cas de besoin, les agents de Police Municipale et la Gendarmerie seront immédiatement prévenus pour intervenir au plus vite.

A ce jour, 12 caméras ont été installées sur le territoire communal (1^{ère} tranche du marché), orientées uniquement sur la voie publique, la vie privée des administrés étant ainsi parfaitement préservée. L'année prochaine, de nouvelles caméras seront installées.

Il est précisé que les caméras seront un outil de prévention et d'intervention, en aucun cas de répression.

Le système sera opérationnel à partir de la fin du mois d'avril.

- **Algues**

Il est rappelé que les algues servent à protéger les côtes de l'érosion.

Début juin de chaque année, elles sont retirées sur une partie de la plage des Canebiers et sont stockées jusqu'au mois de septembre. A ce moment là, si nécessaire, elles sont repositionnées pour assurer la protection du rivage durant la période hivernale.

Toutefois, depuis la démolition du ponton dit "Grammont", une catastrophe écologique est constatée. Pour enrayer cette érosion, il est envisagé la pose de boudins géotextiles remplis de sable. La plage Sainte-Claire pourrait ainsi, à terme, être reconstituée.

Concernant la plage des Salins (côté Tombeau), des opérations de nettoyage sont organisées tous les jours durant les mois de juin, juillet et août. Concernant l'autre portion de la plage (restaurant "Les Salins), elle est très difficile d'accès pour les engins (nombreux rochers) et est pénalisée par les courants. Des interventions y sont toutefois effectuées ponctuellement.

- **Sentier du Littoral**

Certaines portions de ce sentier sont devenues pratiquement impraticables. De plus, au début du chemin, côté cimetièrre, un mur est écroulé au niveau du passage des piétons depuis plusieurs mois.

Le propriétaire concerné par ce mur a été mis en demeure de le remettre en état. Les services municipaux suivent ce dossier.

* * *

La séance est levée à 20 heures.

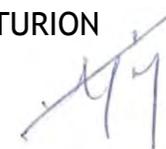
Le Président du Quartier,

Pierre RESTUITO



La coprésidente suppléante du Quartier,

Nicole TURION



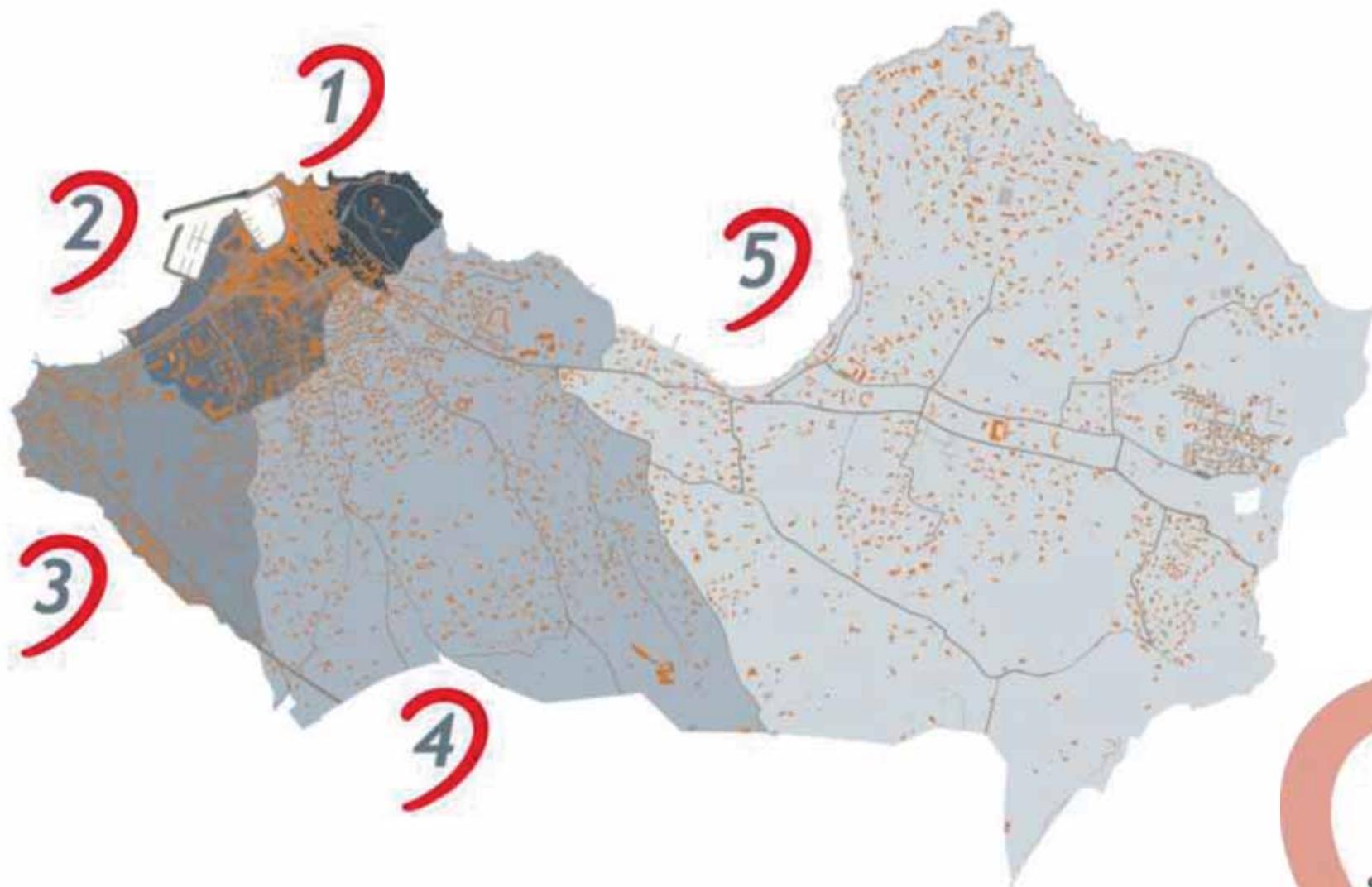


Ville de
Saint-Tropez

Comités de Quartiers

Comités de Quartiers

vos quartiers



Comité 5 canebiers et environs de Quartier

votre quartier



*améliorer la qualité
de vie au quotidien*

de grands chantiers
pour mieux équiper notre ville



*le 1, rue de la
Ponche*



*la
vidéosurveillance*



*le môle
Jean Réveille*



*la station
d'épuration*



la vieille ville



la poissonnerie



*la réhabilitation
des réseaux*

*améliorer la qualité
de vie au quotidien*

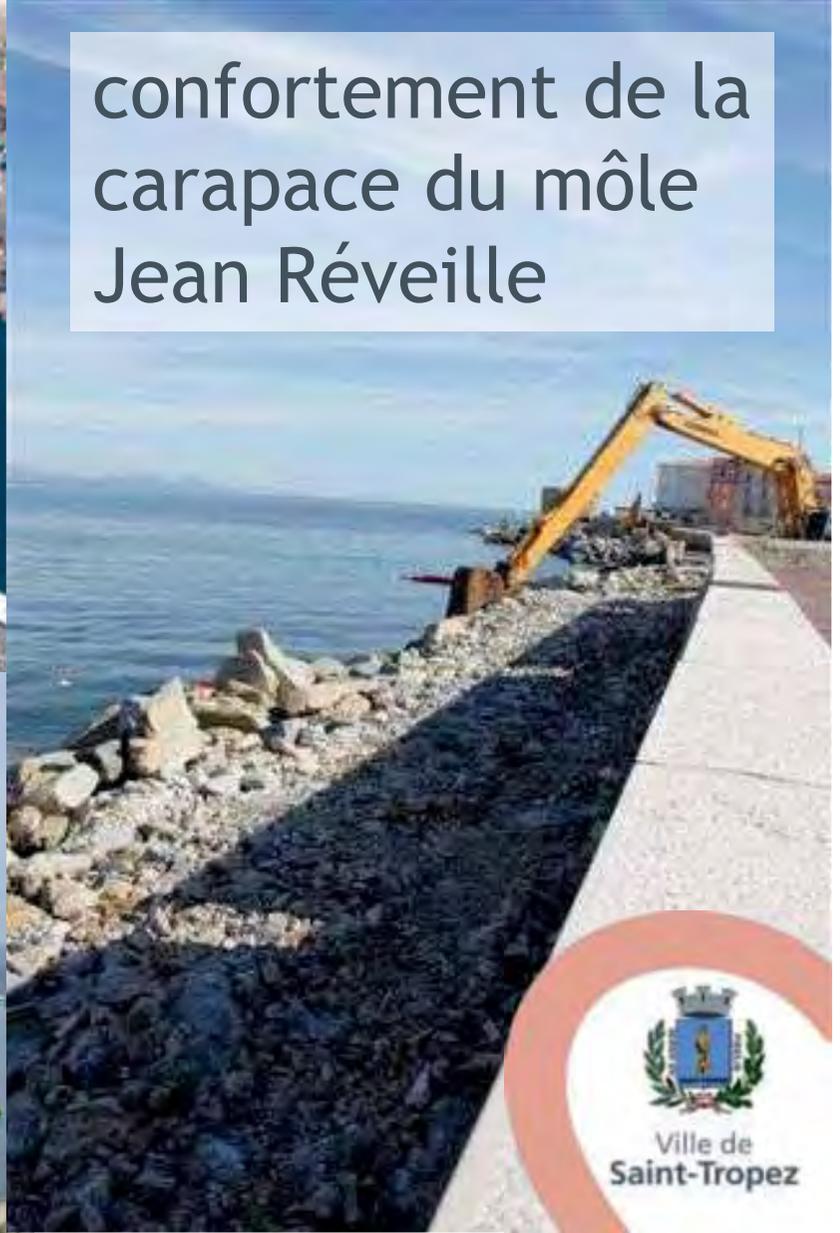


réhabilitation
intérieure et
extérieure de
la poissonnerie

*améliorer la qualité
de vie au quotidien*



confortement de la
carapace du môle
Jean Réveille

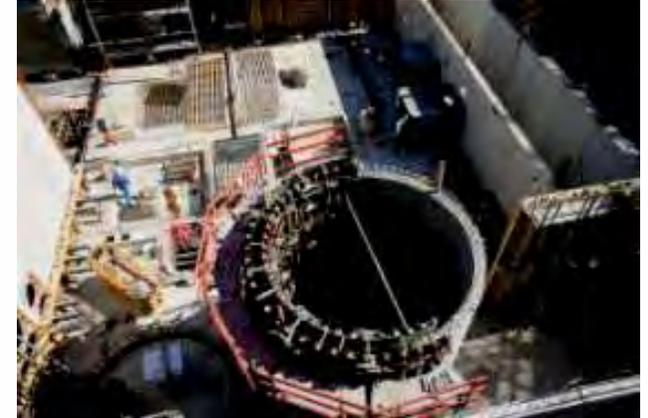
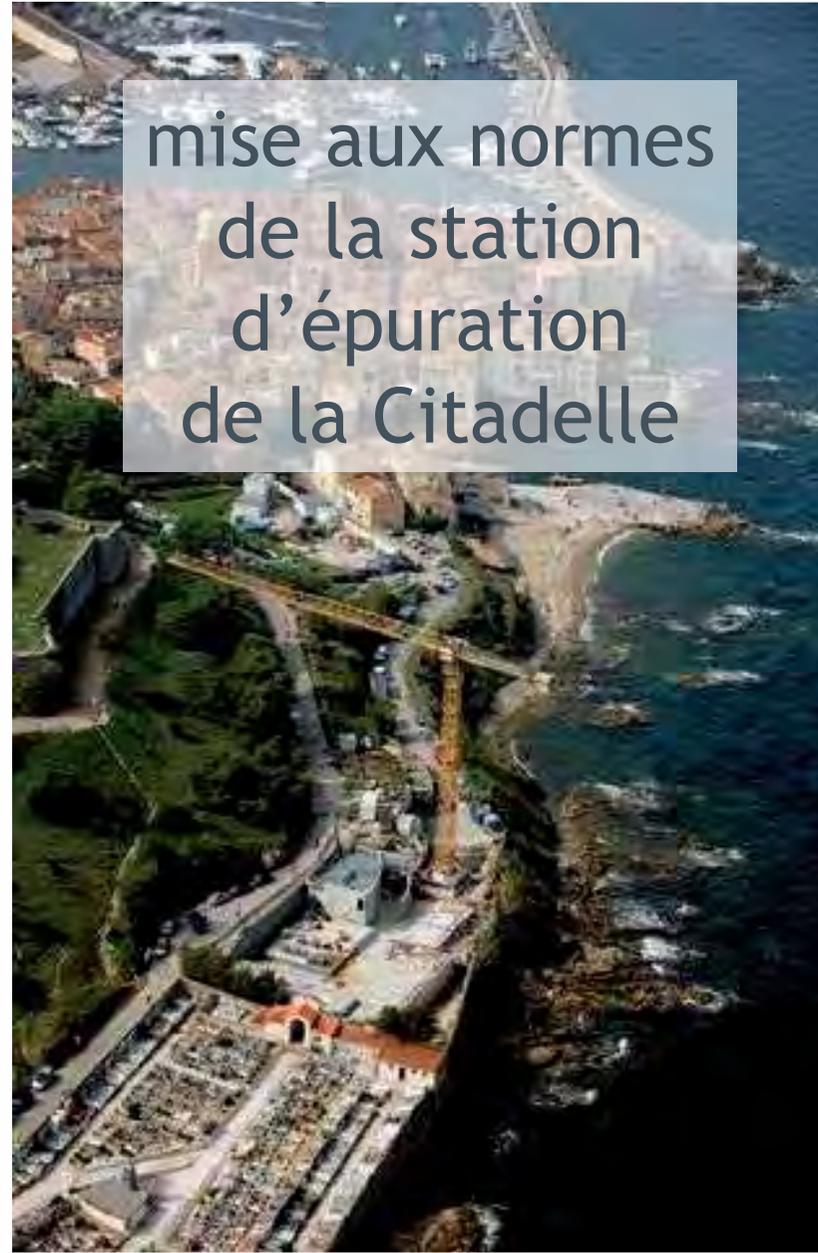


le 1, rue de la ponche
accueille désormais le service urbanisme



*améliorer la qualité
de vie au quotidien*





*améliorer la qualité
de vie au quotidien*



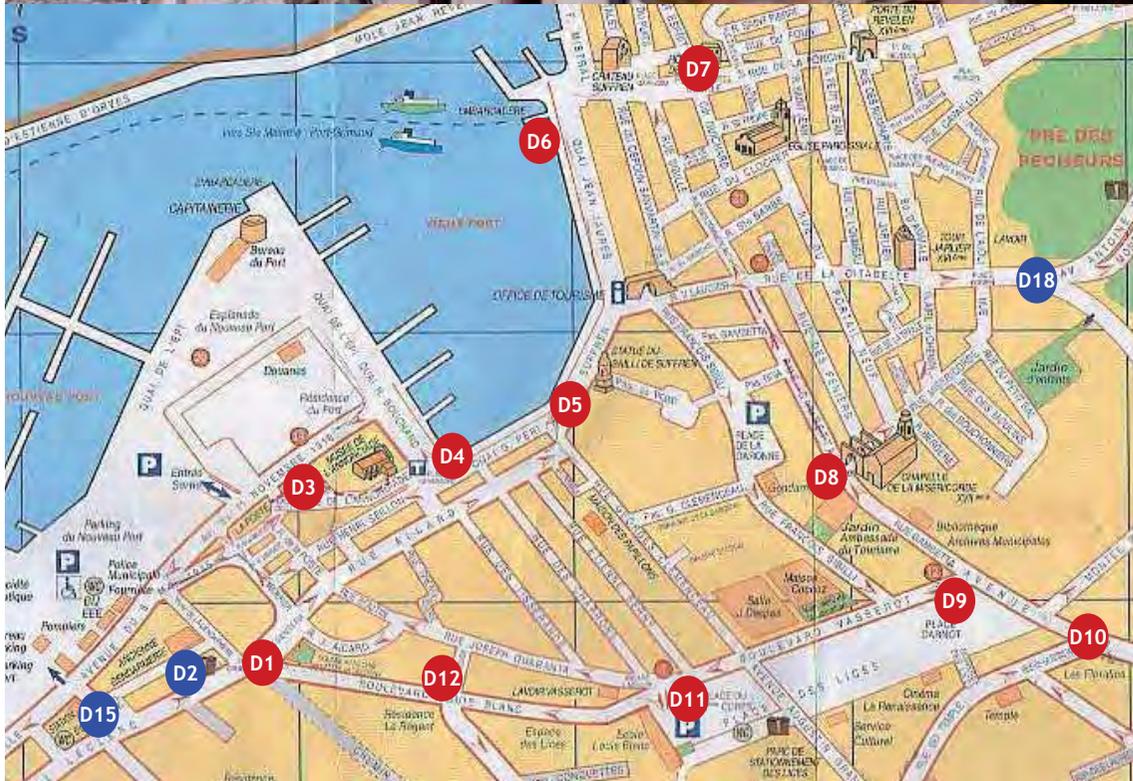
*améliorer la qualité
de vie au quotidien*



*améliorer la qualité
de vie au quotidien*



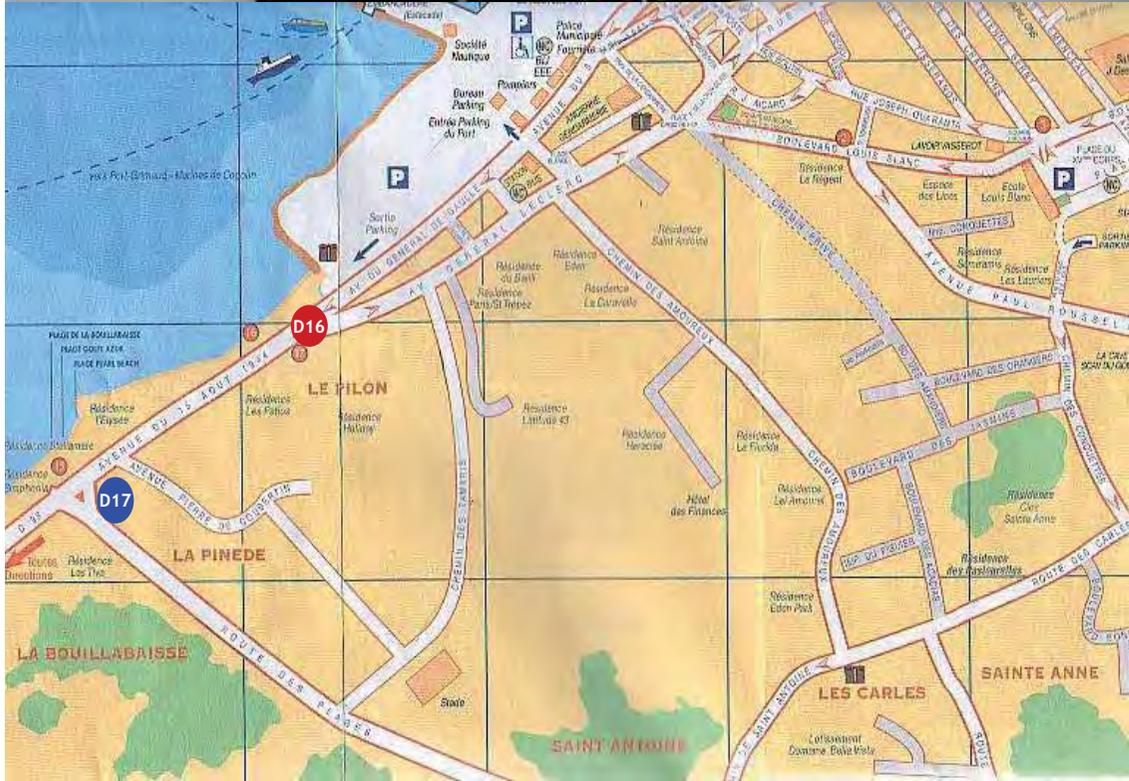
mise en place de
la vidéosurveillance



améliorer la qualité de vie au quotidien



mise en place de
la vidéosurveillance



améliorer la qualité de vie au quotidien

- mai 2008 : premières réunions de concertation.
- octobre 2008 : choix du bureau d'études.
- décembre 2008 : début des études.
- juillet 2009 : autorisation préfectorale.
- août 2009 : demandes de subventions et lancement de la consultation des entreprises.
- décembre 2009 : choix de l'entreprise et obtention d'une subvention de l'Etat de 60.000 €.
- janvier 2010 : début des travaux de la phase 1 (*aménagement du local et pose de 12 caméras*).
- avril - mai 2010 : fin des travaux de la phase 1 et mise en service du dispositif.



*améliorer la qualité
de vie au quotidien*



nettoyage du littoral



*améliorer la qualité
de vie au quotidien*

campagne d'élagage

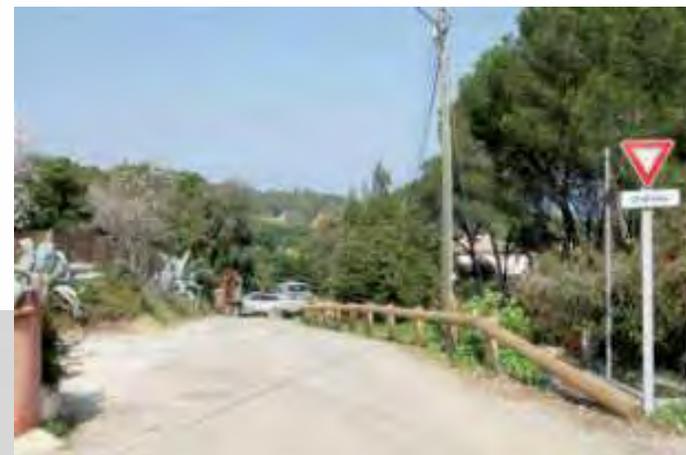


transfert de la plateforme
des déchets verts



*améliorer la qualité
de vie au quotidien*

pose de glissières
de sécurité





des travaux pour votre quartier ...
... des travaux pour notre commune

travaux faits :

- Chemin de la Moutte (entre Estagnet et Chemin du Pin) : travaux préparatoires à l'enfouissement des lignes téléphoniques + travaux de voirie : **env. 115 000 €**
- Château de la Moutte : projet clôture de l'ensemble & mise en conformité du bâtiment (en cours de consultation) : **env. 42 000 €**
- transfert de la plateforme des déchets verts : **env. 60 000 €**

améliorer la qualité de vie au quotidien

études et travaux à venir :

- réhabilitation de l'aile La Toscane du Château de la Moutte : **env. 800 000 €**
- travaux de marquage routier : **env. 40 000 €**

*au cœur de vos
préoccupations*

pour éviter cela



mieux communiquer pour mieux
préserver notre environnement



mieux équiper nos espaces publics





Ville de
Saint-Tropez

Comités de Quartiers

j'♥ ma ville, je participe